

La lettre du

Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson

Sommaire

Charles Gourdet nous a quittés Page 2
Activité du CADEB Page 2
De nouveaux interlocuteurs pour le CADEB Page 2
Fiscalité du bénévolat Page 2
Rencontre avec Mme Françoise Brondani, Vice-Présidente de la CCBS Page 3
De nouveaux rejets en Seine Page 4
Incinérateur de Carrières: les travaux avancent Page 5
Déchetterie verte Le comité odeurs réactivé Page 5
Réduisons nos déchets Page 5
Le devenir de la Plaine de Montesson : Béton ou salades? Page 6
PLU de Chatou : toujours inconsommable! Page 7
PLU de Sartrouville : Un bon départ à confirmer Page 7
Les collectifs et les associations d'environnement dans la Boucle Page 8

S'informer, participer

Tous ceux qui œuvrent dans le domaine de l'environnement le constatent tous les jours, l'accès à l'information et la participation aux décisions ne vont pas de soi. Malgré des avancées, il existe encore de nombreux blocages et réticences. La convention d'Aarhus peut aider à faire évoluer les mentalités et les pratiques.

Le 25 juin 1998, trente neuf Etats (dont la France) ont signé à Aarhus, au Danemark, une convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Cette convention a été transcrite en droit français par la loi 2002-285 du 28 février 2002 et est entrée en vigueur le 6 octobre 2002.

La convention part de l'idée qu'une plus grande implication et sensibilisation des citoyens par rapport aux problèmes environnementaux conduit à une meilleure protection de l'environnement. Elle a pour objectif de contribuer à la protection du droit de chaque personne, des générations présentes et futures, de vivre dans un environnement convenant à sa santé et à son bien-être.

La convention se décline selon les axes suivants :

- Développer l'accès du public à l'information détenue par les autorités publiques, en prévoyant notamment une diffusion transparente et accessible des informations fondamentales.
- Favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement. Il est notamment prévu d'encourager la participation du public dès le début d'une procédure d'aménagement, " c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence ". Le résultat de sa participation doit être pris en considération dans la décision finale, laquelle doit faire également l'objet d'une information.
- Étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.

Concernant les associations, il est prévu (article 3§4) que chaque Etat signataire de la convention " accorde la reconnaissance et l'appui voulus aux associations, organismes ou groupes qui ont pour objectif la protection de l'environnement et fait en sorte que son système juridique national soit compatible avec cette obligation. "

EDITORIAL

En 2005, le CADEB s'est doté de deux outils de communication. La Lettre tout d'abord. Avec ce quatrième numéro, elle confirme un rythme trimestriel, que nous essaierons de maintenir dans le futur. Dans ses huit pages, nous tentons d'aborder le maximum de dossiers d'environnement dans la Boucle, et de donner la parole aux associations locales sur les sujets qui leur tiennent à cœur. Le site Internet ensuite, qui est opérationnel depuis novembre 2005. A l'adresse cadeb.org, vous trouverez les informations essentielles sur le CADEB et les actions que mène notre collectif. Merci à notre jeune " webmaster " bénévole, qui a mis ses compétences en informatique au service du CADEB.

Jean-Claude Parisot,
secrétaire général

Pour en savoir plus :

Texte de la convention :
www.unece.org/env/pp/documents/cep43f.pdf

Loi du 28/02/2002 et décret d'application :
www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=2467

Activité du CADEB

- Septembre 2005 : participation aux salons des associations dans plusieurs communes de la Boucle (Sartrouville, Montesson, Carrières sur Seine, Houilles).
- Septembre 2005 : participation aux réunions publiques dans le cadre de la consultation organisée par l'Agence de l'Eau
 - Le mercredi 14 septembre à Croissy sur Seine
 - Le mardi 27 septembre à Montesson.
- Le 14 septembre : participation au Forum de synthèse des ateliers thématiques dans le cadre de la révision du SDRIF
- Le 16 septembre : conseil d'administration d'Yvelines Environnement
- Le 26 septembre : Conseil du CADEB

- Le 6 octobre : conseil d'administration d'Île de France Environnement
- Le 7 octobre : rencontre avec Mme Brondani (voir page suivante).
- Le 9 octobre : tenue d'un stand sur l'eau dans le cadre de la fête des Vendanges organisée par le comité du Vieux Pays à Sartrouville.

- Le 7 novembre : participation à l'atelier territorial de Saint Quentin en Yvelines dans le cadre de la révision du SDRIF
- Le 23 novembre : rencontre avec M.Duminy, Directeur Général Adjoint du SIAAP (syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération parisienne)
- Le 25 novembre : participation à l'atelier territorial de Nanterre dans le cadre de la révision du SDRIF
- Le 28 novembre : conseil du CADEB.

Charles Gourdet nous a quittés

Charles Gourdet nous a quittés le dimanche 25 septembre, ayant lutté jusqu'à la fin avec beaucoup de courage contre la maladie. Maire adjoint à la jeunesse et aux sports de 1965 à 1977 à la mairie du Vésinet, puis conseiller municipal de 1977 à 1989, il occupa également une place importante dans le domaine associatif en qualité de pré-

sident de la MJC, président fondateur du Vésinet Ice Club et président des associations Loisirs Merlettes et Pour la sauvegarde du Vésinet.

Il était présent lors de la création du CADEB, dont il est devenu vice président et par son dynamisme a contribué au bon fonctionnement de notre collectif. Nous nous souvenons tous

de la qualité de l'exposition " les oiseaux de nos parcs et jardins " organisé par ses soins dans le parc départemental de la Boucle en mars 2004. Il avait encore de nombreuses idées qu'il n'a pas eu le temps d'exploiter.

C'était un battant et un homme de cœur, il va nous manquer.

Françoise Delbart

De nouveaux interlocuteurs pour le CADEB

C'est tout d'abord le Conseil Général des Yvelines qui change de Président. En remplacement de Frank Borotra, démissionnaire, c'est Pierre Bédier qui a été élu le 16 septembre dernier. Pierre Bédier a été secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Justice. Il est actuellement député de Mantes.

Avec le Conseil Général,

nous suivons le dossier de la voie nouvelle départementale (ex-déviations de la RD 121), la révision du SDRIF au plan territorial, ainsi que les aménagements cyclables ; le nouveau Président se déclare partisan d'en accélérer la réalisation, selon une première rencontre avec Réseau Vélo 78.

A Saint Germain en Laye,

suite au départ de François Burdeyron, un nouveau sous-préfet vient d'être nommé. Il s'agit de Rollon Mouchel-Blaizot. Nous lui souhaitons la bienvenue. Avec le sous-préfet, nous suivons tous les dossiers locaux, notamment l'usine du SITRU, dans le cadre de la CLIS (commission locale d'information et de surveillance).

FISCALITE

Bénévoles, vos frais sont déductibles

Le saviez-vous ? Quand des bénévoles engagent des frais pour leur association, ils peuvent les déduire – partiellement – de l'impôt sur le revenu. Face à la rareté des subventions aux associations et à nos budgets limités, ce n'est pas une piste à négliger. Comment ça marche ?

Les associations doivent avoir pour objet social la défense de l'intérêt général. Les associations d'environnement rentrent explicitement dans cette catégorie. Tous les frais sont concernés : téléphone, fournitures, déplacements, indemnités kilométriques (selon barème spécifique annuel) à condition qu'ils concourent strictement à la réalisation de l'objet social et qu'ils soient justifiés.

Bien évidemment, seuls les frais non remboursés par l'association, assimilés fiscalement à un don, sont pris en compte. L'association bénéficiaire délivre un reçu au bénévole, avec indication du montant des frais non remboursés au cours de l'année civile.

Pour obtenir la réduction d'impôt, le bénévole en reporte le montant sur sa déclaration de revenus (rubrique : " autres dons "). La réduction est égale à 66% des frais engagés, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Le reçu doit être joint à la

déclaration de revenus, sauf si elle est effectuée par voie électronique (dans ce cas, il faut indiquer sur la déclaration l'identité de chaque organisme bénéficiaire, et le montant des versements ; les reçus doivent être conservés pendant 3 ans).

Précisions : pour bénéficier d'une réduction, il faut payer de l'impôt, ce qui exclut du dispositif tous les non imposables....

Les frais doivent figurer dans la comptabilité de l'association (en dépenses et en recettes pour le même montant).

Pour en savoir plus, prenez contact avec le trésorier du CADEB : Patrick Bayeux 06 08 21 72 34 ou par mail :

cadeb78@wanadoo.fr



CCBS : rencontre avec Mme Brondani vice présidente pour l'environnement

Le vendredi 7 octobre 2005, le Bureau du CADEB a rencontré madame Françoise Brondani, maire de Carrières sur Seine, vice-présidente de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine (CCBS), en charge de l'environnement. Voici un résumé de cette réunion, qui avait pour objet de faire un tour d'horizon des dossiers d'environnement dans la Boucle..

Quelles sont les compétences de la CCBS en matière d'environnement?

Ce sont tous les dossiers relatifs à la qualité de l'air, aux nuisances sonores et olfactives.

Il y a notamment la collecte des ordures ménagères, avec une recherche d'harmonisation entre les différentes communes. Le traitement lui-même reste de la compétence du SITRU, qui gère l'usine d'incinération de Carrières, en cours de modernisation. Une plaquette d'information sera distribuée prochainement aux riverains du site.

Pour maintenir un équilibre et une qualité de vie dans la Boucle, Mme Brondani se fixe pour objectif de préserver l'agriculture et de conserver les maraîchers. Elle est opposée à une urbanisation massive de la Plaine. C'est ainsi qu'à Carrières, elle a bloqué le projet de ZAC 2, lié à la réalisation d'un échangeur. C'est l'activité agricole qui restera dominante, avec toutefois:

-Une petite zone d'activité, utile car la Boucle subit un déficit d'emplois.

-Une petite zone d'habitat, en continuité de la cité des Alouettes, permettant une réhabilitation et une dédensification de cette cité. D'une manière générale, Mme Brondani est favorable à la mixité dans l'habitat, pour éviter la ghettoïsation de certains secteurs.

Le dossier des berges de Seine est de la compétence du syndicat de l'Oise et de la Seine, qui a pris la succession du SIVS. Quant aux aménagements cyclables,

c'est une compétence liée à la voirie.

Comment abordez-vous le dossier de la révision du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF)?

Les demandes des élus de la Boucle prendront la forme d'un livre blanc, en cours de rédaction. L'objectif est maîtriser le devenir de notre territoire.

Y a-t-il du nouveau sur le dossier des jardins familiaux?

Ils existent déjà à Sartrouville, sont en bonne voie à Montesson. Mme Brondani est partante pour des jardins familiaux à Carrières, mais actuellement la recherche de terrains n'a pas abouti. Le dossier est suivi par Mme Letissier, maire adjoint. Alex Ballot, vice président du CADEB, fait de nouvelles suggestions pour un terrain, qui seront étudiées.

Est-il possible de faire un point sur le dossier de la déviation de la RD 121, notamment dans ses aspects liés à l'environnement?

Mme Brondani est favorable à la réalisation de la nouvelle voie départementale (anciennement "déviation de la RD 121"), car il s'agit manifestement d'un projet d'intérêt général. Elle estime non fondées les craintes de certains carillons d'un afflux de véhicules supplémentaires à Carrières du fait de ce projet.

Pour sa part, elle ne croit pas à une augmentation importante de trafic, et est

tout à fait favorable à des études complémentaires pour mieux mesurer l'impact du projet sur la circulation locale.

Mme Brondani souhaite, si cette partie du projet est retenue, qu'une attention particulière soit portée au rond-point, à la jonction de la voie nouvelle avec la RD 311, car ce sera l'"entrée de ville". D'une manière générale, sa préférence va aux merlons plutôt qu'aux murs antibruit, chaque fois que c'est possible.

D'autres craintes sont liées à la réalisation d'échangeurs avec l'A 14 et d'une liaison le long de l'A14 entre la voie nouvelle et le prolongement de la RN 311 de Bezons à Carrières.

D'après Mme Brondani, le seul échangeur qui est programmé est celui de Chambourcy. Les services de l'Etat estiment que les échangeurs dans la Plaine de Montesson ne sont pas d'actualité.

Elle est pour sa part opposée au prolongement de la RN 311 le long de la Seine de Bezons à Carrières, car cela détruirait l'activité maraîchère.

Une liaison le long de l'A14 entre la voie nouvelle et l'hypothétique prolongement de la RN 311 de Bezons à Carrières est désormais impossible compte tenu de la configuration de la voirie à Carrières sur Seine.

Le CADEB remercie Mme Brondani de cette réunion, et il est convenu de renouveler ce type de rencontre à intervalles réguliers (chaque semestre environ).

NOTES DE LECTURE

CCBS : Avec 165 000 habitants, la communauté de communes de la Boucle de la Seine est la plus grande de France. En font partie 7 communes de la Boucle : Carrières sur Seine, Chatou, Croissy, Houilles, Le Vésinet, Montesson, Sartrouville.. La CCBS sera réellement opérationnelle au 1 janvier 2006, avec des recettes et un budget en propre.

SITRU : Créé en 1936, le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Résidus Urbains (SITRU) est chargé du traitement des déchets ménagers des communes membres. Les 7 communes de la CCBS en font partie.

ZAC : Les zones d'aménagement concerté (ZAC) sont des zones à l'intérieur desquelles la collectivité publique décide d'intervenir pour procéder à la réalisation coordonnée d'équipements publics (eau potable, égouts, routes, écoles, maison pour tous...) en vue d'aménager des terrains, qu'elle a acquis ou qu'elle acquerra, pour les céder ensuite à des utilisateurs publics ou privés.

Mixité sociale : La loi SRU du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, impose aux communes d'Ile de France de plus de 1500 habitants d'atteindre un quota de 20 % de logements sociaux en vingt ans. Les communes concernées sont assujetties à une taxe annuelle de 152 euros par logement manquant.

Bientôt de nouveaux rejets en Seine

Le 23 novembre 2005, dans le cadre d'Ile de France Environnement, le CADEB et Seine Vivante ont rencontré le SIAAP, représenté par M. Daniel Duminy, Directeur Général, M. Christian Vernay, Directeur des Exploitations et M. Bernard Destrem, Directeur de cabinet du Président Ouzoulias. Voici un bref compte-rendu de cette réunion.

L'entretien de l'émissaire

- Construit en 1937, l'émissaire Sèvres Achères n'a pas été inspecté depuis 30 ans environ.

- Il est prévu de le fermer (on dit "mettre en chômage") pendant une période de 4 à 6 mois. Seule la partie basse est concernée, depuis Rueil, sur environ 10 kilomètres.

- En temps normal, l'émissaire achemine les eaux usées à la station d'épuration d'Achères. Il transporte environ 400 000 m³/jour. Pendant la fermeture, les rejets directs en Seine seront limités à environ 50.000 à 80.000 m³ par jour, soit 1% du débit de la Seine à son débit le plus faible, compte tenu des dérivations mises en place par le SIAAP.

- Une quinzaine de villes sont concernées par les rejets, à l'intérieur de la Boucle de Montesson et à l'extérieur, de Rueil à Maisons-Laffitte, sur la rive gauche, soit plus de 200 000 habitants.

- Après mise à sec, des hommes descendront à l'intérieur du collecteur de 4 mètres de diamètre et effectueront un curage à l'aide de mini pelles. Une fois désensablé, l'émissaire sera inspecté méthodiquement afin d'en apprécier l'état général et de détecter toute fuite éventuelle. Si nécessaire, des travaux plus importants pourraient donc avoir lieu à nouveau les années suivantes.

Après les présentations d'usage, M. Duminy précise d'emblée que le SIAAP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est un service public. Il ne se contente pas de gérer techniquement les problèmes d'assainissement pour ses 9 millions d'usagers. Le SIAAP a aussi une obligation d'information vis à vis du citoyen dont il perçoit la redevance. Cette information transite par les élus mais M. Duminy recherche également la coopération avec les associations d'environnement dont il estime le rôle capital. "Au SIAAP, nous sommes tous des écologistes dans l'âme."

Il existe un lieu de débat et de réflexion sur "l'avenir de la Seine", c'est l'observatoire des Usagers d'Ile de France, auquel Ile de France Environnement participe déjà et qui est ouvert au CADEB et à Seine Vivante. Un colloque sera organisé en mai prochain sur le problème des eaux pluviales.

Le CADEB et Seine Vivante abordent ensuite la question de la fermeture programmée de l'émissaire Sèvres Achères, qui suscite incompréhension et inquiétude de la part de nombreux riverains de la Seine. M. Vernay précise que l'entretien de l'émissaire est indispensable, et que les rejets directs en Seine ont été minimisés, grâce à des dérivations et à une meilleure coordination avec les gestionnaires locaux. L'étude d'impact, qui a permis au SIAAP d'obtenir les autorisations préfectorales, conclut à des rejets "acceptables" par la Seine.

La "mise à sec" s'effectuera dès que le débit de la Seine sera suffisant, et au minimum de 110 m³/seconde. Les rejets cesseront si le débit de la rivière redevient inférieur à 110 m³/s et en cas de risque de crue.

La période de novembre à avril est la plus propice car le débit de la Seine est assez élevé, la température de l'eau suffisamment basse pour solliciter les capacités auto épuratives de la rivière. Des barrages flottants ont été installés aux points les plus sensibles afin de stopper les déchets à la surface de l'eau. Ces derniers seront récupérés par des "bateaux nettoyeurs" du SIAAP.

Pour l'avenir, M. Duminy précise que le SIAAP étudie la faisabilité d'usines flottantes qui seraient installées le long des berges et qui pourraient traiter les effluents lors des périodes de travaux sur les émissaires. Les premiers résultats de cette étude devraient être disponibles en fin d'année 2005. L'interconnexion entre les réseaux et les stations d'épuration est en cours. En revanche, il n'est pas concevable de doubler les réseaux.

En conclusion, tous les participants reconnaissent bien volontiers que la qualité de l'eau de Seine s'améliore, grâce aux efforts conjugués du SIAAP, des communes, des industriels et des particuliers, mais qu'il faut persévérer, si l'on veut obtenir un bon état écologique de la Seine en 2015, comme le recommande la Directive Cadre Européenne, dont l'Etat français est signataire.

Et maintenant ?

Pour les associations d'environnement de la Boucle, ce contact avec le SIAAP est important.

Nous participerons bien évidemment à l'observatoire des usagers du SIAAP, récemment mis en place. Une visite du site d'Achères est programmée : nous y participerons bien volontiers.

Nous avons regretté l'an dernier lors du précédent chômage l'absence de transparence et d'informations. La volonté affichée désormais par le SIAAP nous apparaît très positive. Aux côtés des élus, nous serons vigilants sur les conditions de mise en œuvre. Ainsi, nous avons demandé que nous soient communiqués les résultats de l'étude d'impact ainsi que la carte des zones concernées par les rejets. Nous suivrons de près les études sur les solutions alternatives aux rejets directs en Seine, notamment l'idée d'usines mobiles flottantes.

Nous avons demandé que les associations d'environnement soient consultées avant toute autorisation de rejets en Seine, et pas uniquement les associations de pêcheurs.

D'une manière générale, nous continuerons à nous intéresser à tout ce qui peut améliorer la qualité de l'eau et l'efficacité de traitement des eaux usées, notamment la recherche sur les micro pollutions d'origine médicamenteuse (œstrogènes, antibiotiques, anxiolytiques, etc).

Seine Vivante
et le CADEB

L'action du CADEB

Dés 1997, le CADEB s'est intéressé au traitement des ordures ménagères et des résidus urbains. Notre objectif était de coopérer avec les élus de la Boucle, afin de réduire les nuisances provoquées par le traitement de ces déchets.

A cette époque, nous subissons des nuisances en provenance d'une part de la plate-forme de compostage des déchets verts de Montesson et d'autre part de la production de compost issu de l'exploitation d'une champignonnière à Carrières sur Seine. Depuis lors, la situation s'est améliorée et un comité odeurs a été créé afin de suivre le dossier dans la durée.

D'autre part, la société carillonne qui compostait les résidus de champignons a cessé son activité en raison de la fermeture de la champignonnière.

Depuis 1997, nous avons été régulièrement en contact avec les dirigeants du SITRU, gestionnaires de l'usine d'incinération de Carrières sur Seine. Le CADEB participe à la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS). A diverses reprises, des membres de notre Collectif ont été conviés à des visites guidées de l'usine. Dans un souci de transparence, nous recevons, suite à nos demandes verbales ou écrites, les informations relatives au suivi des travaux de l'usine d'une part, et les résultats des mesures de rejets dans l'atmosphère.

Nous sommes tous concernés par le traitement des déchets que nous produisons. Aussi, il nous faut nous mobiliser pour réduire le volume toujours croissant de ces déchets.

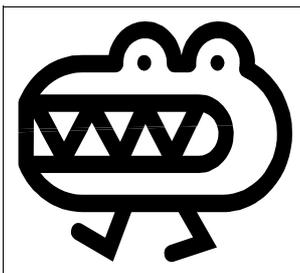
Notre premier acte citoyen est de respecter le plus possible les règles précises du tri sélectif qui nous incombent.

Alex Ballot
Vice Président du CADEB

Incinérateur de Carrières: les travaux avancent

Les travaux d'amélioration sont en cours, notamment le remplacement dans sa totalité du four N°1 et la rénovation du four N°2.

Les modifications prévues sont de nature à améliorer de manière significative la disponibilité des installations d'incinération (moins de pannes), sans augmentation des quantités traitées qui resteront limitées à 123 000 tonnes par an au maximum. Le système actuel de traitement des fumées respecte déjà les normes de rejets, notamment en matière de dioxines. Il sera



amélioré et complété afin de limiter l'impact des émissions atmosphériques dans l'environnement, en diminuant globalement les

flux de polluants émis à la cheminée et en réduisant notamment les émissions d'oxyde d'azote, qui seront limitées à 80 milligrammes par mètre cube. Ces valeurs devraient être atteintes dès mai 2006.

La dernière étape consistera en une refonte architecturale globale du site, afin d'en assurer une intégration élégante dans l'environnement.

Les NOx en bref

Les oxydes d'azote (Nox) proviennent essentiellement de la circulation automobile (environ 50%), l'incinération ne représentant que 5% des Nox produits en France. Leurs effets néfastes sur l'environnement sont connus : acidification des pluies par la formation d'acide nitrique, participation à l'effet de serre, précurseur dans la formation de l'ozone, brume de pollution au dessus des agglomérations.

Quant à leur effet sur la santé, il varie de la simple irritation respiratoire à l'œdème pulmonaire.

Lucien Parrot, vice président du SITRU

Déchetterie verte Le comité odeurs réactif

Depuis sa mise en service en 1996, la déchetterie verte, exploitée par la société SEV, est responsable d'odeurs dont se plaignent régulièrement les riverains. Ces odeurs proviennent des végétaux en cours de fermentation sur la plate-forme de compostage. Différentes études et actions ont été menées pour remédier à ce problème, mais le résultat n'est pas satisfaisant.

Des améliorations ont été cependant apportées. Ainsi, aujourd'hui, le traitement de l'herbe est abandonné ; d'autre part, les camions de végétaux en voie de décomposition sont refusés. Une orientation en faveur du broyage de végétaux a été également engagée. Les copeaux permettront d'alimenter la chaudière de l'hôpital du Vésinet.

Le comité odeurs

Créé en 2002 par la municipalité de Montesson, le comité réunit des élus, l'exploitant, des riverains et des représentants associatifs. Il est chargé de surveiller les odeurs, d'en déterminer la provenance et la fréquence et de faire en sorte de les limiter et de les éliminer. En 2005, il s'est réuni en mai et septembre.

Pour en savoir plus :
www.qvlb-montesson.asso.fr/

Réduisons nos déchets, ça déborde

Tel est le slogan un rien provocateur de la campagne de sensibilisation lancée par le gouvernement en vue d'un effort collectif de réduction des déchets. 360

kg de déchets par habitant et par an, c'est beaucoup trop. Pour en savoir plus sur "Réduisons nos déchets, ça déborde !" : <http://www.reduisonsnosdechets.org/>

A visiter aussi : <http://www.cniid.org/> site indépendant pour la réduction à la source de la toxicité et de la quantité de déchets.

NOTES DE LECTURE**SDRIF**

(Schéma Directeur de la Région Ile de France). Le SDRIF est un document d'urbanisme d'échelle régionale. C'est aussi un document stratégique, un outil de gestion et d'aménagement du territoire. Il est élaboré par la Région en association avec l'Etat.

REVISION DU SDRIF

Le SDRIF actuel a été adopté en 1994. Sa révision est apparue indispensable compte tenu notamment des écarts constatés au niveau de l'application.

UNE ECO REGION

La Région a pour ambition de faire de l'Ile de France une EcoRégion, en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le point de vue d'Yvelines Environnement

Ce fut une fort intéressante réunion d'échange avec la salle et nous espérons que les remarques se verront prises en compte dans ce prochain schéma. Malheureusement aucune réponse ne nous a été apportée quant à la diffusion d'un document préparatoire - somme des avis recueillis dans le cadre de cette concertation - que nos associations pourraient étudier et éventuellement amender.

Rappelons que nos associations n'ont pas les moyens dont dispose l'Etat ou la Région pour permettre l'élaboration d'un tel document qui en 92, soit 2 années avant le document définitif de 94, nous avait permis de fonder un avis sur des données précises.

Françoise Jeanneret, Présidente

Le devenir de la Plaine de Montesson : Béton ou salades?

Le 4 juin 2005 le CADEB (Collectif regroupant 17 associations de défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson) a organisé une réunion sur le devenir de la Plaine de Montesson, " espace exceptionnel qui par son étendue et sa situation ne saurait être gaspillé " (SDRIF 1994). Cette matinée de travail a réuni la plupart des acteurs concernés par le dossier: élus, maraîchers, représentants de la Région et des collectifs départementaux et régionaux d'environnement. Près de quatre-vingt personnes - militants associatifs de la Boucle - y ont participé.

Après un mot de bienvenue de Jean-François Bel, Maire de Montesson, la première intervention est celle de Pierre Merlin, Président d'Ile de France Environnement (IDFE); elle est centrée sur les enjeux de la révision du SDRIF et le rôle des associations d'environnement. Pour sa part, IDFE a élaboré 200 propositions qui couvrent tous les thèmes retenus pour la concertation organisée par la Région Ile de France. En conclusion, Pierre Merlin souligne l'importance de préserver une ceinture verte autour de Paris, dont la Boucle de Montesson est un maillon essentiel.

Jean-Claude Parisot présente ensuite les propositions du CADEB pour le devenir de la Boucle de Montesson. Préserver les espaces maraîchers et naturels (parc urbain et berges de Seine), abandonner les projets de type autoroutier et l'urbanisation consommatrice d'espace, développer les transports en commun et les circulations douces, tels sont les grandes lignes de ces propositions.

Dans la Plaine de Montesson, sur 170 hectares environ, sont cueillies chaque

jour 120 000 salades et 7000 bottes de radis, le tout à la main. C'est par ces quelques chiffres que Marcel Fleury et Bruno Guyard, maraîchers à Montesson, présentent leur activité.

Dans un souci de qualité, les salades sont arrosées à l'eau potable et l'utilisation des engrais est limitée au strict nécessaire. La concurrence est rude et les charges importantes (main d'œuvre notamment) mais les maraîchers croient à l'avenir de leur activité dans la Plaine et demandent le soutien des associations d'environnement pour conserver ce poumon vert.

Pour Jean-François Bel, Maire de Montesson, Président du SIEP de la Boucle de Montesson, c'est la volonté de maîtriser l'urbanisation qui a conduit les élus à adopter dès 1999 un schéma directeur local. En ce moment, les élus sont vigilants vis à vis de l'Etat qui envisage des constructions sur les 40 ha qu'il détient dans la plaine de Montesson (rapport Pom-

melet). Jean-François Bel est en accord avec la plupart des propositions du CADEB, notamment la préservation de l'activité maraîchère, indispensable à l'équilibre de la Boucle. Pour répondre au besoin de logements sans gaspiller l'espace, il est partisan d'une densification raisonnable des centre ville.

Mireille Ferri, Vice Présidente du Conseil Régional, détaille les modalités de la révision du SDRIF, qui va se dérouler sur une période assez longue et devra prendre en compte les besoins de logement, d'activités économiques, de transport, et de préservation des espaces naturels. L'horizon du SDRIF, c'est une vingtaine d'années; il ne faut

donc pas hésiter à imaginer des solutions nouvelles, tenant compte de la crise énergétique à venir. Il faut réhabiliter la ville, concilier densification et qualité urbaine tout en recher-

chant avec l'Etat des moyens de préserver le patrimoine naturel. Concernant la Boucle de Montesson, Mireille Ferri est partisan de conserver le maximum d'espaces agricoles et naturels.

Xavier Bilbault, responsable formation CADEB



ESPACE ASSOCIATIONS

PLU de Chatou : toujours inconsommable!

Face au rejet massif par les Catoviens du premier projet de PLU (PLU1), lors de l'enquête de 2004, la municipalité a décidé de soumettre à enquête un deuxième projet dit PLU2.

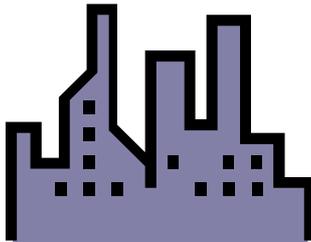
Hélas la concertation annoncée s'est réduite à une simple présentation d'aménagements à la marge qui modifient un peu la forme mais non le fond du projet de PLU.

Le PADD du PLU2 qui présente les options retenues par l'équipe municipale, constatant que les zones à collectifs sont saturées, prévoit, sous prétexte de permettre aux familles de s'agrandir, de densifier les zones pavillonnaires, soit 50 % de la surface de Chatou.

Des exemples:

- Des hectares de zones pavillonnaires du POS actuel sont mises par le projet de PLU2 en zones à collectifs.

- Pire, le PADD du PLU2, explicitement, et ce sur 90% des zones dites pavillonnaires, lors de "renouvellement urbain" ou



de "destructions/ constructions" prévoit des collectifs et le règlement du PLU en ajoute en adoptant un gabarit qui permet dans les **trois fois plus** de construction que le COS actuel. Cela est très grave car c'est 45 % de la surface de Chatou qui est ainsi dénaturée.

En effet, l'essentiel du caractère de notre cité et de sa couverture arborée est le fait d'espaces pavil-

lonnaires privés. Il faut savoir que Chatou n'a que "6 m2 d'espaces verts publics par habitant" alors que la région en a "10 m2" et que les zones à collectifs ne sont déjà que trop denses. Si l'on ajoute à cela les usines ("installations classées") permises, d'importantes emprises au sol, des élargissements de rues, l'utilisation incomplète de la loi SRU (L123-1-7) pour la protection des habitations répertoriées et des espaces verts protégés, ...on s'aperçoit que le fond du projet de PLU n'a pas changé entre le PLU1 et le PLU2. C'est toujours inconsommable!

*Docteur Toulon
Association pour la sauvegarde de Chatou*

Le PLU de Chatou est présenté sur le site de la ville : www.chatou.fr

NOTES DE LECTURE

C'est la loi SRU du 13 décembre 2000, relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, qui régit, à l'échelon communal, l'élaboration et le contenu du PLU (**Plan Local d'Urbanisme**).

Le PLU comprend :

- Un rapport de présentation
- Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (PADD).

- Un règlement et ses documents graphiques, complété par des documents annexes.

Afin de **préserver les quartiers pavillonnaires**, la loi SRU prévoit, dans son **article L123-1-7** :

Les PLU peuvent " Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les **prescriptions de nature à assurer leur protection**

PLU de Sartrouville : Un bon départ à confirmer

Une première phase de concertation a eu lieu début 2005 entre les associations de quartier et la municipalité. Une réunion de synthèse s'est tenue le 10 mars avec les associations membres du CADEB.

Une deuxième phase de la concertation s'est déroulée de juin à octobre avec la présentation sous forme d'exposition du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Les associations approuvent globalement les orientations proposées, notamment l'amélioration de la qualité de l'environnement et de la vie quotidienne ainsi que le maintien et la protection des quartiers d'habitat individuel.

Elles constatent toutefois que certains sujets ne sont pas traités: la nécessité d'améliorer le réseau d'assainissement, la lutte contre les nuisances sonores, le déficit en équipements de santé.

Elles souhaitent que dans le PLU les orientations soient concrétisées et certains points précisés, notamment dans les domaines suivants:

- L'amélioration de la desserte par les transports en commun pour faire face à l'urbanisation programmée de la plaine de Corneilles.
- La protection des espaces verts privés et des cœurs d'îlots
- La gestion des eaux pluviales et les normes de re-

jet dans le réseau
-L'encouragement aux normes de qualité environne-



mentale dans les constructions.

- La gestion du stationnement et les parkings de proximité.

- Le développement des circulations douces (piétons, cyclistes).

- La protection des zones agricoles aux franges de la Plaine

- Les dispositions de nature à protéger les zones d'habitat individuel

- Les règles favorisant une plus grande qualité architecturale

- Les dispositions de nature à favoriser le commerce de proximité.

Association du Quartier des Dix Arpents, Comité du Vieux Pays Le Fresnay, Association du quartier de la Mairie, Mieux Vivre à Montgolfier

Le PADD de Sartrouville est présenté sur le site de la ville : www.sartrouville.fr



« Seul, on va
plus vite

Ensemble, on va
plus loin »

CADEB

Association loi 1901 agréée
pour la protection de
l'environnement sous le
numéro 04-033 DUEL

Siège social : 130 av.
Général de Gaulle - 78500
SARTROUVILLE

Tél : 01 39 57 65 28
01 39 15 32 21

Courriel :
cadeb78@wanadoo.fr

Site Internet:
www.cadeb.org

Composition du Bureau

Présidente :
Paulette Menguy
Vice Président :
† Charles Gourdet
Vice Président Adjoint :
Alex Ballot
Secrétaire Général:
Jean-Claude Parisot
Secrétaire :
Gérard Moulin
Secrétaire-Adjointe:
Françoise Peyrony
Trésorier:
Patrick Bayeux
Trésorier-Adjoint:
Pierre Moreau

LES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CADEB

ADECHC (Défense de l'Environnement du Canton Houilles / Carrières sur Seine)
Pierre Moreau adechc@free.fr Tél : 01 39 14 47 14

Bien Vivre à Carrières
Martine Degrott bvacarrieres@free.fr Tél : 06 75 34 49 59

Carrières Autrement
Alex Ballot Tél : 01 39 14 52 94

Comité du Vieux Pays – Le Fresnay à Sartrouville
Patrick Bayeux bayeuxprues@wanadoo.fr Tél : 01 39 57 82 63

Echo de Houilles
Lionel Carrara Tél : 01 34 26 18 13

La Boucle Verte
Francis Bonnemason laboucleverte@yahoo.fr Tél : 01 39 68 28 35
Site Internet : www.laboucleverte.org

Les Dix Arpents à Sartrouville
Robert Charvet Xarpents@wanadoo.fr Tél : 01 39 13 10 11

Mieux Vivre à Montgolfier
Marc Aubrée assomvm@neuf.fr Tél : 01 39 14 29 00

Natur'Ville à Sartrouville (promotion et gestion des jardins familiaux)
Martine Rol Tél : 01 39 15 62 58

Pour la sauvegarde de Chatou
Georges Pouyeto Tél : 01 30 71 18 33

Qualité de vie de la Borde à Montesson
Michel Angérard contact@qvlb-montesson.asso.fr Tél : 01 39 13 10 55
site internet : www.qvlb-montesson.asso.fr

Riverains du quartier de la Mairie à Sartrouville
Jean-Claude Parisot arqm@wanadoo.fr Tél : 01 39 15 32 21

Sauvegarde du Vésinet
† Charles Gourdet Tél : 01 39 52 41 32

Seine Vivante
Jean-Pierre Genestier seine-vivante@club-internet.fr Tél : 01 30 15 06 70

Syndicat d'initiative et de défense du site du Vésinet
Françoise Delbart francoise.delbart2@wanadoo.fr Tél : 01 39 52 09 71

Voisins-Voisines à Houilles
Gérard Moulin jgmoulin@wanadoo.fr Tél : 01 39 68 86 11

LES TROIS COLLECTIFS DE LA BOUCLE DE MONTESSON

CADEB Collectif d'Associations pour la défense de l'environnement dans la Boucle de Montesson
130 av. Général de Gaulle - 78500 SARTROUVILLE
Présidente : Paulette Menguy Tél 01 39 57 65 28 Courriel : cadeb78@wanadoo.fr

Seine Vivante : Collectif d'associations et de citoyens qui veulent redonner à la Seine et à ses berges leur caractère naturel
14, rue Charles Bémont 78290 – CROISSY SUR SEINE
Président : Jean-Pierre Genestier Tél : 01 30 15 06 70 Courriel : seine-vivante@club-internet.fr

Réseau Vélo 78: Collectif qui milite pour le développement de l'utilisation de la bicyclette au quotidien.
47, chemin du Tour des Bois 78110 - LE VESINET
Président: Lionel Carrara Site: www.reseauvelo78.org Courriel : reseau.velo.78@club-internet.fr